

Phénomène de l'exogamie dans le cadre de la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire : constats et interventions

Jules Rocque

Collège universitaire de Saint-Boniface

Depuis plus d'une dizaine d'années et à la suite de jugements favorables de la Cour suprême du Canada, les parents francophones en milieu minoritaire exercent le droit de gestion de leurs écoles. Notons que l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*¹ (*Charte*) énumère les conditions requises pour pouvoir exercer ce droit.

¹ Partie I de la *Loi constitutionnelle* de 1982, constituant l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982, c. 11 [*Charte*]. Art. 23.(1) Les citoyens canadiens : a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident, b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue. (2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction. (3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province : a) s'exerce partout dans la province où le nombre des enfants des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité; b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

Selon la jurisprudence, dont *Mahé*² et *Arsenault-Cameron*³, entre autres, l'école de langue française en milieu minoritaire a deux principaux mandats : le premier étant pédagogique, qui cherche à assurer une expérience d'apprentissage de qualité en français, et le deuxième étant socioculturel, qui cherche à contribuer à l'épanouissement de la communauté francophone pour en assurer l'avenir. L'atteinte de ce double mandat repose sur l'ensemble des acteurs concernés qui doivent y contribuer en faisant preuve de vigilance pour contrer l'érosion linguistique et culturelle que subissent les élèves francophones en milieu minoritaire.

Quant à la clientèle qui fréquente les écoles de langue française en milieu minoritaire, celle-ci est issue de foyers diversifiés sur le plan linguistique et culturel. En effet, dans le cadre de cette présente recherche, nous constatons, tout comme les travaux antérieurs de Roger Bernard⁴ et de Rodrigue Landry⁵, que le foyer exogame utilise principalement l'anglais comme langue de communication. Ainsi, cette réalité influe sur les pratiques pédagogiques et administratives de l'école de langue française en milieu minoritaire. Dans cet article, nous désirons mieux situer le membre non francophone du couple exogame, souvent unilingue anglais, dans la gestion scolaire pour mieux comprendre son vécu et apprécier les défis qu'il doit relever. Nous reconnaissons que l'exogamie⁶ en soit n'est pas le seul facteur qui influe sur la langue d'usage au foyer et qu'il faut tenir compte de nombreux facteurs, dont la réalité démographique de la communauté minoritaire au sein de la

² *Mahé c. Alberta*, [1990] 1 R.C.S. 342.

³ *Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince-Édouard*, [2000] 1 R.C.S. 3.

⁴ Roger Bernard, « Les contradictions fondamentales de l'école minoritaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXIII, n° 3, 1997, p. 509-526.

⁵ Rodrigue Landry, *Libérer le potentiel caché de l'exogamie — profil démolinguistique des ayants droit francophones selon la structure familiale*, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, Moncton, N.-B., Université de Moncton, 2003, 45 p.

⁶ L'exogamie se définit comme l'union entre deux personnes de langues et de cultures différentes. Dans le cadre du présent article, il s'agit de l'union d'une personne de langue et de culture francophones en milieu minoritaire avec une personne d'une autre langue et culture (le plus souvent l'anglais).

communauté majoritaire, l'institutionnalisation de la langue minoritaire, l'identité personnelle des membres des deux groupes langagiers, l'utilité de la langue, bref le niveau de vitalité ethnolinguistique de la communauté minoritaire⁷. Nous nous intéressons à la place qu'occupe le parent non francophone dans la gestion scolaire minoritaire et, plus particulièrement, aux défis que cela pose autant sur le plan individuel que sur le plan institutionnel de l'école et de la structure qui la soutient. Cette thématique sera approfondie dans le cadre d'une étude de cas albertaine permettant de faire une analyse systématique d'un problème dans un contexte donné. Cependant, certains rapprochements avec d'autres communautés francophones minoritaires qui présentent un profil semblable à celui de notre population pourraient être établis.

Problématique

Plusieurs auteurs se sont penchés sur l'éducation et le phénomène de l'exogamie en milieu scolaire francophone minoritaire au Canada⁸. Certains s'arrêtent sur la question pédagogique et administrative, tandis que d'autres s'intéressent plutôt à

⁷ Michael O'Keefe, *Nouvelles perspectives canadiennes. Minorités francophones : assimilation et vitalité des communautés*, 2^e édition, Ministère du Patrimoine canadien, 1999.

⁸ Bernard, *op. cit.*, note 4; Rodrigue Landry et Réal Allard, « L'exogamie et le maintien de deux langues et de deux cultures : le rôle de la francité familioscolaire », *Revue des sciences de l'éducation*, vol. XXIII, n° 3, 1997, p. 561-592; Daniel Bourgeois, « La gouverne scolaire francophone minoritaire au Canada : approches, modèles et pistes de recherche », *Actes du colloque pancanadien sur la recherche en éducation en milieu francophone minoritaire : bilan et perspectives*, novembre 2000, Moncton, N.-B., Centre de recherche et de développement en éducation; Angéline Martel, *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire : 1986-2002. Analyse pour un aménagement du français par l'éducation*, Étude pour le Commissariat aux langues officielles, Ottawa, Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, Canada, 2001; Landry, *op. cit.*, note 5; Mark Power et Pierre Foucher, « Les droits linguistiques en matière scolaire », dans Michel Bastarache (dir.), *Les droits linguistiques au Canada*, 2^e éd., Montréal, Yvon Blais, 2004, p. 399-493; Marianne Cormier, *La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/The Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities, 2005, 39 p.

l'aspect juridique. Cependant, tous reconnaissent l'importance d'une étroite collaboration entre les trois principaux acteurs, soit les parents, l'école et l'ensemble de la communauté, dans la réussite du double mandat de l'éducation en français langue première.

Comment le membre non francophone du couple exogame peut-il appuyer le mandat de l'école francophone? Comment les politiques et les pratiques administratives des écoles en vigueur dans les conseils scolaires reconnaissent-elles la présence et les besoins particuliers des foyers exogames? Sachant que l'anglais exerce une force importante sur la langue et la culture francophones en milieu minoritaire, il s'avère donc essentiel d'identifier les moyens de solidifier le partenariat entre l'école et les membres des foyers exogames pour maintenir un haut niveau de francité familioscolaire⁹. Notons que certaines initiatives¹⁰ ont déjà connu un certain succès, plus particulièrement par rapport à la francisation des élèves au niveau primaire. Cependant, au niveau des écoles et des conseils scolaires, il importe de poursuivre la réflexion sur certaines politiques, toujours en vigueur, qui guident les pratiques administratives par rapport aux membres non francophones des couples exogames.

Recension des écrits et cadre de référence

Complétude institutionnelle

Les travaux de Raymond Breton¹¹ auprès des minorités ethniques ont permis de constater le rôle important des institutions, telles les écoles, les centres communautaires, de santé, de loisirs, etc., comme appui aux besoins linguistiques des membres

⁹ La « francité familioscolaire » désigne la place qu'occupe le français dans la famille et à l'école telle qu'exprimée dans Landry et Allard, *op. cit.*, p. 573.

¹⁰ Canada (2003), « Trousse de formation en francisation – Projet pancanadien de français langue première à l'intention du personnel enseignant de la maternelle à la 2^e année », Conseil des ministres de l'Éducation.

¹¹ Raymond Breton, « Institutional completeness of ethnic communities and personal relations of immigrant », *American Journal of Sociology*, 70, 1964, p. 193-205.

du groupe ethnique minoritaire afin de favoriser le maintien de leurs langues et de leurs cultures. Plus la complétude institutionnelle est formelle et structurée, plus le groupe minoritaire aura des chances de survivre face au groupe majoritaire.

Vitalité ethnoлингistique

Howard Giles, Richard Y. Bourhis et Donald M. Taylor¹² ont défini le concept de vitalité linguistique comme étant le résultat des facteurs qui font en sorte qu'un groupe se comporte comme une entité collective distincte et active en situations d'intergroupes : « [T]hat which makes a group likely to behave as a distinctive and active entity in intergroup situation ». En constante présence des forces dominantes du groupe majoritaire, la vitalité ethnoлингistique est considérée forte si celle-ci réussit à se maintenir et à se développer sur le plan linguistique et culturel, grâce à son statut économique, social, linguistique et sociohistorique ainsi qu'à des facteurs démographiques, tels que le taux de fécondité et de mortalité, le nombre de couples exogames, l'immigration et l'appui des institutions qui soutiennent la collectivité.

Modèle des balanciers compensateurs et bilinguisme additif et soustractif

Rodrigue Landry et Réal Allard¹³, inspirés des concepts du bilinguisme additif et soustractif de Wallace E. Lambert¹⁴, ont créé le modèle descriptif des balanciers compensateurs pour illustrer le rôle de trois milieux – familial, scolaire et socioinstitutionnel – dans le maintien d'un bilinguisme de

¹² Howard Giles, Richard Y. Bourhis et Donald Taylor, « Towards a theory of language in ethnic group relations », dans Howard Giles (dir.), *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*, Londres, Academic Press, 1977, p. 307-348 (citation p. 308).

¹³ Rodrigue Landry et Réal Allard, « Vitalité ethnoлингistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne », dans Jürgen Erfurt (dir.), *De la polyphonie à la symphonie*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1996, p. 61-88.

¹⁴ Wallace E. Lambert, « Culture and language as factors in learning and education », dans Aaron Wolfgang (dir.), *Education of immigrant students*, Toronto, Ontario Institute for Studies in Education, 1975, p. 55-83.

type additif¹⁵ en milieu minoritaire. L'école et la famille occupent le rôle de garants de la langue française en contrecarrant les forces dominantes du milieu socioinstitutionnel et de la langue majoritaire. Tout en confirmant l'anglodominance en milieu familial exogame, Landry et Allard¹⁶ affirment que ce n'est pas l'exogamie en soi qui est la cause de la perte de la langue française, le bilinguisme de type soustractif¹⁷, mais plutôt le niveau de francité familioscolaire. Autrement dit, le couple exogame qui choisit d'accorder une place importante à la langue française au foyer, tout en permettant à ses enfants de fréquenter une école de langue française, contribuera au bilinguisme additif chez ces derniers.

Reconnaissant la place importante du milieu familial dans le maintien et le développement de la langue française en milieu minoritaire, nous nous intéressons plus particulièrement aux couples exogames qui choisissent l'école de langue française et leur participation à la gestion scolaire. Les tribunaux semblent avoir retenu une interprétation large de l'article 23, à la lumière du nombre croissant de familles exogames qui choisissent, en reconnaissant l'autorité parentale des deux membres du couple exogame, d'exercer leurs droits en faisant instruire leurs enfants dans la langue de la minorité¹⁸.

Puisque le milieu familial et le milieu scolaire doivent faire preuve d'une étroite collaboration pour maintenir et pour voir s'épanouir la communauté francophone en milieu minoritaire, comment peuvent-ils relever l'important défi de communication lorsque l'un d'eux, le milieu familial exogame, utilise davantage l'anglais comme langue de communication et l'autre, le milieu scolaire, utilise le français?

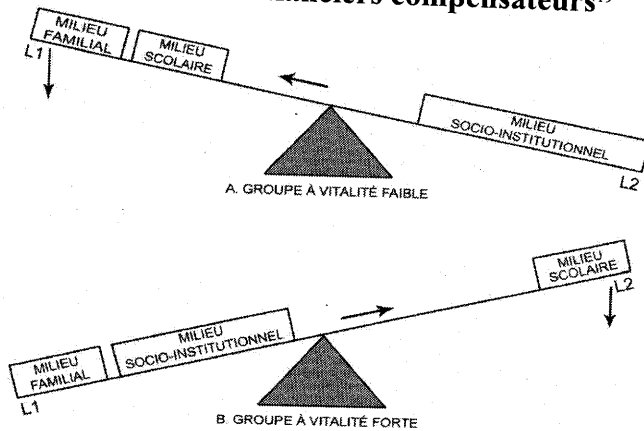
¹⁵ Le bilinguisme additif se définit comme étant l'acquisition d'une langue seconde sans menacer le maintien de la langue première ayant pour conséquence des compétences langagières élevées dans les deux langues.

¹⁶ Landry et Allard (1997), *op. cit.*, note 8.

¹⁷ Le bilinguisme soustractif se définit comme étant l'acquisition d'une langue seconde au détriment de la langue première ayant pour conséquence des compétences langagières faibles dans les deux langues.

¹⁸ Power et Foucher, *op. cit.*, note 8.

Figure 1
Modèle des balanciers compensateurs¹⁹



Les grands objectifs poursuivis dans le cadre de cette recherche sont donc : 1) de comprendre le vécu des foyers exogames qui choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française en milieu minoritaire; 2) de connaître les défis des membres de couples exogames face aux rapports qu'ils entretiennent avec l'école; 3) de déterminer des pratiques administratives possibles pour mieux répondre aux besoins des foyers exogames qui désirent appuyer le double mandat de l'éducation de langue française en milieu minoritaire.

Contexte

L'étude s'est déroulée en 2004-2005 dans la région du centre-est de la province de l'Alberta, plus précisément, sur le territoire du conseil scolaire Centre-Est numéro 3 (CEN3). Le conseil recouvre approximativement 60 000 km² et compte quatre écoles situées dans quatre villages. Le tableau 1 indique

¹⁹ Rodrigue Landry et Réal Allard, « Contact des langues et développement bilingue : un modèle macroscopique », *The Canadian Modern Language Review/La Revue canadienne des langues vivantes*, 46, 1990, p. 527-553. Figure tirée de : *Affirmer l'éducation en français langue première – fondements et orientations. Le cadre de l'éducation francophone en Alberta*, Alberta Learning, 2001, p. 26.

le nombre d'élèves dans chacune des écoles du CEN3 et la répartition par niveau scolaire durant la période à l'étude.

Tableau 1
Écoles du CEN3 et nombre d'élèves par niveau en 2004-2005

Écoles	Niveaux et nombre d'élèves			Total d'élèves
	primaire (M-6)	secondaire (7 ^e -9 ^e)	secondaire (10 ^e -12 ^e)	
Bonnyville	91	18	11	120
Cold Lake	78	25	23	126
Plamondon	77	29	25	131
Saint-Paul	71	28	32	131
Total	317	100	91	508

Le tableau 2 propose un portrait démographique de la population des villages ainsi que le nombre de personnes ayant le français, ou l'anglais et le français, comme langue(s) première(s) encore parlée(s) et comprise(s) selon Statistique Canada et le recensement de 2001.

Tableau 2
Démographie des communautés du CEN3 : langue(s) première(s)

Villages	Population	Langue première encore parlée et comprise : le français	Langues premières encore parlées et comprises : l'anglais et le français
Bonnyville (district municipal)	9 473	785	45
Cold Lake (agglomération)	27 935	2 245	150
Plamondon Lac La Biche (district municipal)	347 4 959	131 620	0 30
Saint-Paul (district municipal)	6 145	1 030	35

Le Tableau 3 présente le nombre de types de foyers selon leur profil linguistique, soit endogames francophones, endogames anglophones, soit exogames, dont les enfants fréquentent les écoles du CEN3 ainsi que le pourcentage qu'ils représentent dans leur communauté respective et dans l'ensemble du CEN3. Avant l'arrivée de la gestion scolaire en 1994 et les critères d'admission selon l'article 23 de la *Charte*, certains élèves issus de foyers anglophones étaient déjà inscrits dans les écoles du CEN3.

Tableau 3
Types de foyers (profil linguistique) au CEN3

Écoles	Endogames francophones		Endogames anglophones		Exogames francophone-anglophone		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%
Bonnyville	26	8,9	6	2,1	42	14,4	74	25,4
Cold Lake	49	16,8	0	0	27	9,3	76	26,1
Plamondon	25	8,6	8	2,7	43	14,8	76	26,1
Saint-Paul	47	16,1	0	0	18	6,2	65	22,3
Total	147	50,5	14	4,8	130	44,6	291	99,9

Méthodologie

Participants

La population ciblée pour cette étude qualitative est composée de douze couples exogames, de quatre directions d'écoles et de deux conseillers scolaires²⁰. Les foyers exogames²¹ sont

²⁰ L'expression « conseiller scolaire » est l'équivalent albertain de « commissaire scolaire » et désigne la personne élue par la population pour donner les grandes orientations philosophiques, politiques et administratives du conseil scolaire, communément appelé la division scolaire ou le district scolaire.

²¹ Dans le cadre de la présente étude, la composition des couples exogames ayant un parent francophone ne parlant plus le français

composés selon diverses variables langagières (Tableau 4) telles que définies par chaque membre du couple selon sa propre situation personnelle.

Tableau 4
Échantillon des couples exogames réalisé pour l'étude

Écoles	Foyers exogames n (%)	Couple dont la mère francophone parle encore français	Couple dont le père francophone parle encore français	Couple dont la mère francophone ne parle plus français	Couple dont le père francophone ne parle plus français
Bonnyville	42 (14,4)	1	1	1	1
Cold Lake	27 (9,3)	1	1	1	1
Plamondon	43 (14,8)	*	1	*	*
Saint-Paul	18 (6,2)	2	**	1	**
Total	130	4	3	3	2

* En raison des défis de coordination des horaires et d'un certain manque de volonté de participation de la part des couples approchés, seulement un couple a été interviewé dans la région de Plamondon.

** En raison du faible taux d'exogamie à Saint-Paul, il a été impossible de trouver des couples représentant ces profils et qui voulaient participer au projet de recherche.

Cueillette de données

Un schéma d'entretien a été utilisé pour les entrevues individuelles auprès des parents, des directions d'école et des conseillers scolaires. Dans cet article, nous ne retiendrons que les opinions des parents²². Les questions portaient sur des

vient changer la notion propre de l'exogamie telle que définit ci-dessus (note 1). Cependant, elle permet d'illustrer un autre profil de foyer qui choisit d'envoyer ses enfants à l'école de langue française en milieu minoritaire et qui a l'anglais comme langue d'usage au foyer tout comme le couple exogame tel que définit ci-dessus (voir note 6).

²² L'auteur tient à remercier les parents pour leur généreuse participation à l'étude.

thèmes précis, tels que les raisons qui motivent les parents à inscrire leur enfant à l'école de la minorité, la dynamique linguistique familiale, le mandat du conseil scolaire et sa réussite, le rôle des parents par rapport à ce mandat, la compréhension des parents par rapport à leur rôle dans la gestion scolaire, les liens entre le foyer et l'école, les défis du phénomène de l'exogamie au foyer et à l'école, les réussites et les aspects de la gestion scolaire qui pourraient être améliorés.

Résultats

Les données recueillies ont permis de mieux comprendre la réalité des foyers exogames ainsi que celle des directions d'école et des conseillers scolaires devant le phénomène de l'exogamie et de la gestion scolaire francophone en milieu minoritaire. Les entretiens avec les parents ont permis de cerner leur motivation à envoyer leurs enfants à l'école de la minorité tout en partageant certains aspects de leur dynamique familiale, plus particulièrement, la place qu'occupe le français dans leur foyer. Bien que les opinions exprimées sur leur compréhension du mandat socioculturel, spécifique à l'éducation minoritaire, et de leur rôle soient variées, le niveau d'engagement apparaît élevé dans tous les foyers. Avant de présenter plus à fond l'information recueillie auprès des parents, il nous semble pertinent de clarifier la notion d'engagement à laquelle nous référons.

Landry et Allard²³ ont étudié de façon approfondie la question d'engagement identitaire des membres de la communauté minoritaire pour avancer que plus le vécu socialisant francophone est fort, plus l'engagement identitaire est fort. Dans cette étude, le « niveau d'engagement » des parents non francophones des couples exogames ayant choisi d'envoyer leurs enfants à l'école de langue française en milieu minoritaire varie. Ainsi, nous présentons chaque niveau d'engagement accompagné d'une question de référence permettant d'en mesurer l'intensité. Les niveaux d'engagement des parents son d'ordre²⁴ :

²³ Landry et Allard (1997), *op.cit.*, note 8.

²⁴ Joyce Epstein, « School, Family, Community Partnerships », *Phi Delta Kappan*, vol. 76, n° 9, 1995, p. 701-712.

- social : font-ils partie de la communauté scolaire en étant présents à l'école lors des activités qui rassemblent les parents, élèves, membres du personnel?
- linguistique et culturel : cherchent-ils à donner une place au français dans la vie de leurs enfants à la maison et ailleurs même s'ils ne le parlent pas?
- politique : ont-ils une voix à l'intérieur de la structure politique et décisionnelle de l'école?
- identitaire : souhaitent-ils que leurs enfants aient l'occasion de connaître et de s'identifier à la langue et à la culture de la minorité francophone?
- parental : ont-ils la chance de collaborer avec les enseignants et la direction d'école lorsqu'il s'agit de la programmation académique de leurs enfants?

Ces différents types d'engagement seront illustrés à travers les principaux thèmes abordés avec les parents.

Motivation des parents à envoyer leur enfant à l'école de la minorité

Les entretiens font ressortir cinq raisons principales qui motivent les parents des foyers exogames à envoyer leurs enfants à l'école de la minorité : 1) les petites classes et l'attention individualisée offerte à leurs enfants; 2) la qualité de l'enseignement et le niveau de français, jugés supérieurs au programme d'immersion; 3) l'occasion d'apprendre le français en étant immergé dans un milieu francophone; 4) la reconnaissance de la place qu'occupe le français dans la vie des parents, une sorte de prise de conscience; 5) l'atmosphère familiale, le climat positif de l'école. En effet, il nous semble opportun de nous attarder sur la quatrième raison puisqu'elle nous apparaît déterminante dans le maintien d'un haut niveau de francité familioscolaire.

Un parent non francophone reconnaît l'importance de s'engager dans l'éducation de la minorité pour transmettre l'héritage francophone de son conjoint :

Well first of all, I guess, Léon is French. We each wanted them to learn the French language²⁵.

²⁵ « Eh bien, d'abord, Léon est francophone. Nous voulions qu'ils apprennent la langue française » (traduction libre).

Un autre parent renchérit :

I think it's part of our culture and we would like to maintain that. It was part of his history, his family background, but also opening up opportunities for him later on in years too. It's highly beneficial to have more than one language²⁶.

Situation familiale (linguistique et culturelle) des foyers exogames

La situation familiale sur le plan linguistique et culturel des parents interviewés demeure à la fois riche et complexe. Pour approfondir ce thème, quatre questions ont été posées aux parents : 1) Quelle(s) langue(s) utilisez-vous à la maison? 2) Quelle place le français (langue et culture) occupe-t-il dans votre foyer? 3) Quels défis avez-vous par rapport à la langue et à la culture françaises dans votre foyer? 4) Comment décririez-vous l'identité culturelle de votre enfant? Nous proposons un aperçu global du thème qui permettra d'apprécier la réalité de la situation familiale sans nécessairement nuancer l'ensemble des réponses reçues aux questions posées.

D'abord, la complexité de la dynamique des langues utilisées à la maison dépend de plusieurs facteurs qui varient d'un foyer à l'autre. Quelques-uns sont retenus à titre d'exemples :

- lequel des membres du couple est francophone;
- lequel des membres du couple est le plus souvent à la maison;
- la présence d'autres langues (en plus du français et de l'anglais) au foyer;
- la présence des grands-parents francophones dans la vie des enfants;
- l'expérience et l'attitude de chaque membre du couple par rapport au français;
- le niveau de compréhension et de sensibilité du couple à la fragilité de la langue

²⁶ « Je crois que la langue fait partie de notre culture et nous aimerions la conserver. Cela fait partie de son héritage familial, mais cela donne aussi des possibilités d'avenir. C'est très bénéfique d'avoir plus d'une langue » (traduction libre).

minoritaire qui subit constamment les forces dominantes de la langue majoritaire;

- l'âge des enfants et les amis qu'ils fréquentent;
- la présence d'un modèle de langue française dans la vie des enfants;
- la place qu'occupent les médias, majoritairement anglais, dans le foyer;
- le niveau de francité familiale et le niveau d'engagement et d'intégration de la famille dans la vie communautaire et scolaire francophone;
- les valeurs et l'importance de transmettre la langue et la culture minoritaires aux enfants et la qualité de la relation foyer-école (rencontres parents-enseignants, devoirs, etc.).

Indépendamment de ces facteurs, un élément demeure commun à tous les foyers : l'anglais est la langue dominante quand il s'agit de la communication au foyer et, tel que l'illustrent les balanciers compensateurs, la famille compte beaucoup sur l'école pour rehausser le niveau de francité familiale.

Sur le plan identitaire de l'enfant, les réponses sont variées. Les parents brossent un portrait complexe de leurs enfants et les décrivent comme étant francophones, anglophones, multiculturels, bilingues, biculturels, chrétiens-canadiens, Canadiens-français de l'Ouest et même n'ayant aucune identité précise.

Compréhension du rôle du parent et du mandat en éducation minoritaire

Les parents reconnaissent qu'ils demeurent, d'abord et avant tout les premiers éducateurs de leurs enfants tant au niveau moral, spirituel, intellectuel et social que linguistique et culturel. Pour illustrer la compréhension des parents par rapport à leur rôle en éducation minoritaire, nous avons regroupé leurs réponses en sept grandes catégories : aider l'apprentissage, appuyer le français à la maison, servir de modèles de langue pour les enfants, participer aux activités scolaires, appuyer le

personnel de l'école, participer au conseil d'école et contribuer à la promotion de l'école dans la communauté.

Les membres des couples exogames qui choisissent l'école de langue française en milieu minoritaire pour leurs enfants articulent clairement les multiples facettes de leur rôle. Certains rôles demeurent les mêmes pour tout parent, peu importe le choix d'école, tandis que d'autres sont plus particuliers au milieu minoritaire. Le témoignage de ce parent nous permet d'apprécier les défis qui existent au niveau du rôle du parent non francophone dans l'éducation de son enfant.

[Regarding me being] a part of the teaching and the learning process [in the French school]? I really feel ripped off. I don't have a role, really anymore, within the school but I still have to have my kids participate in their homework and whatnot. So I guess there is still a small window there. But I don't see it as a very large window, as a role for me.

Cette mère ne sent pas vraiment qu'elle a une place dans l'éducation de son enfant comparé au rôle qu'elle jouait lorsqu'il fréquentait l'école de langue anglaise. Elle se sent déçue, mais, malgré cela, elle doit s'assurer que ses enfants participent en faisant leurs devoirs. Elle y voit tout de même l'occasion d'avoir un petit rôle.

Les données nous permettent de constater qu'aussi bien les membres francophones que non francophones des couples exogames reconnaissent essentiellement les mêmes mandats de l'école de langue française en milieu minoritaire. Pour faciliter la présentation des données, nous les regroupons en fonction des grands axes suivants : l'axe pédagogique, l'axe du développement de l'identité culturelle et du sens d'appartenance communautaire, l'axe des projets d'avenir (études post-secondaires, emplois en français) et l'axe du partenariat école-foyer-communauté. Sans pouvoir approfondir chacun des axes dans cet article, il nous semble approprié de préciser qu'il existe une prise de conscience et divers niveaux de compréhension par rapport à la place qu'occupe le mandat socioculturel de l'école francophone en milieu minoritaire. L'ensemble des parents reconnaît l'importance d'une étroite collaboration entre l'école, la famille et la communauté pour atteindre la réussite

du mandat socioculturel de l'école. Soulignons que l'accueil et l'accompagnement des parents de foyers exogames demeurent des composantes essentielles à la réussite des deux mandats de l'école.

Évaluation de la réussite du mandat de l'éducation en langue française

Les membres francophones et non francophones des couples exogames expriment des opinions différentes en ce qui concerne l'évaluation de la réussite du mandat de l'éducation en langue française en milieu minoritaire. D'abord, les parents francophones s'arrêtent sur les lacunes au niveau des infrastructures dans certaines communautés, telle que l'absence de locaux adéquats pour un laboratoire de science pour les élèves de niveau secondaire.

Les parents non francophones expriment, de leur côté, des préoccupations concernant leur participation limitée, voire même absente à la vie scolaire de leurs enfants en raison de leur incapacité à communiquer en français. Les sentiments de ces parents se situent sur un continuum allant de l'hésitation à s'engager et à participer aux activités d'école jusqu'à la frustration les paralysant dans leur volonté d'action. Ces deux pôles engendrent une variété d'émotions, allant de la culpabilité à la déception de prendre conscience qu'il n'est pas facile d'apprendre le français en tant qu'adulte et à l'insatisfaction de constater que leur participation n'équivaut pas celle du parent francophone n'ayant pas à lutter contre une langue étrangère. Le parent non francophone semble se sentir résigné face à la réalité linguistique de l'école et limité quant à l'éducation de son enfant.

Relations entre parents exogames, école et communauté

Quant aux relations foyer-école-communauté, les opinions des parents sont partagées en ce qui concerne l'importance de prolonger l'expérience francophone de la langue et de la culture au foyer et dans la communauté.